

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

Séance du 28 février 2022

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Délibération n° 19

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit février à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

**Date de convocation
21 février 2022**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-
DEMENGEOU-LÉCAILLE-GRENIER-TRUCHASSOU-
DAPREMONT-THOMAS-LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-
CHEVALLOT BEROUX- BINET-DEVIE-DUPONT-MERCIER-
DERIS-AVERLY-VUARNESON-ULPAT-BRUNIN-MERIEUX-
BOCAHUT

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme RICHARD)
M. POLLET (pouvoir à Mme STEVIIGNON)
Mme PERARD (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. DELAPLACE (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme RICHARD

OBJET : Vote du compte administratif budget général – Année 2021

Exposé : Il s'agit de soumettre, au conseil municipal, l'approbation du compte
administratif « budget général » pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif « budget général » pour l'année 2021, Monsieur le Maire donne la présidence à Michel VANGIERDEGOM, doyen de l'assemblée et adjoint délégué aux finances, et quitte la salle,

Sur avis favorable de la commission des Finances et des ressources humaines,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention

ADOpte le compte administratif « budget général » de l'exercice 2021 suivant :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses : 5 561 572,49 €
 - o Recettes : 7 523 684,40 €

- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 6 874 609,07 €
 - o Recettes : 5 259 610,40 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le - 2 MARS 2022
de la publication, le - 2 MARS 2022
Fait à Rethel, le - 2 MARS 2022

Le Maire
Joseph AFRIBO

